



IMMÉDIATEMENT

En cas de projection dans l'œil

- **Laver aussitôt** à l'eau courante pendant 15 minutes au moins, en écartant bien les paupières, tête inclinée et l'œil atteint positionné vers le bas (se faire aider par un collègue).
- **Les lentilles cornéennes s'éliminent lors du lavage sinon ne pas tenter de les retirer.**
- **Consulter un ophtalmologiste en urgence.**

En cas de projection sur la peau

- **Laver à l'eau courante** pendant 15 minutes au moins.
- **Appeler le SAMU immédiatement si la surface contaminée est > 10 % de la surface corporelle (10 % = tête ou membres supérieurs).**

En cas d'inhalation de vapeurs

- **Sortir aussitôt** du local contaminé, aller à l'air libre.
- **Pour secourir, porter** un appareil respiratoire autonome ou, à défaut, un masque complet à cartouche (type ABE ou ABEK de classe 2).
- **En cas d'inhalation massive, appeler :**
 - SAMU (15),
 - Pompiers (18),
 - Sur portable (112).
- **Consulter un médecin en urgence** même en l'absence de symptômes (difficultés respiratoires...).

DANS LES JOURS SUIVANTS

- **Consulter** en cabinet médical, aux urgences ou le service médical du lieu de travail dans les 24 heures.
- **Faire une déclaration d'accident du travail.**
- **Avertir l'assistant de prévention** et **consigner** l'incident ou l'accident dans le registre santé et sécurité.
- **Notifier l'incident ou l'accident** au conseiller de prévention.
- **Consulter le médecin de prévention** pour le suivi ultérieur et lui signaler tout symptôme survenant dans les jours suivants l'incident ou l'accident.

PRÉVENTION

- **Manipuler sous sorbonne** comme un CMR en zone délimitée et balisée.
- **Porter des lunettes de protection** à coques latérales, des gants adaptés et une blouse fermée.
- **Utiliser uniquement** les solutions prêtes à l'emploi.